

Classement et étude de la

Transparence des sociétés cotées

2012 – Quatrième édition

Analyse réalisée de mai à août 2012,
portant sur l'information financière réglementée de 170 sociétés.

INTRODUCTION	3
Améliorer la confiance en l'entreprise	3
Principaux constats de l'étude 2012	3
LAURÉATS DES 12 GRANDS PRIX 2012	4
Quatre Grands Prix pour l'information financière réglementée dans son ensemble	4
45 % de renouvellement dans le « Top 20 » 2012	5
Deux lauréats 2011 de nouveau récompensés pour deux supports	7
Deux-tiers des lauréats sectoriels 2011 de nouveau primés en 2012	7
ÉTAT DE LA TRANSPARENCE EN 2012 ET ÉVOLUTION POUR LE SBF120	8
Progression modeste de la Transparence à pondération et critères constants	8
Supports : Site Internet toujours en tête	9
Secteurs : biens et services industriels en pole position	10
Piliers : progression continue de la précision	13
MÉTHODOLOGIE	14
Les quatre piliers de la Transparence	14
Validation des résultats et du classement par un comité scientifique	14
85 critères examinés sur 4 supports d'information financière réglementée de 170 sociétés	15
Accent sur la précision et la comparabilité	16
Panel étudié	18
Détail des critères	20

INTRODUCTION

Améliorer la confiance en l'entreprise

Depuis le premier **Classement de la Transparence** réalisé en octobre 2009, Labrador met en évidence les meilleures pratiques en matière d'information financière réglementée. Son édition annuelle permet au marché de mesurer les évolutions en matière de transparence. Un **comité scientifique***, gage d'équité et de neutralité à l'égard des émetteurs, valide chaque année le Classement.

Les **Grands Prix de la Transparence**, remis cette année le 4 octobre 2012, stimulent les émetteurs en évaluant leurs performances et leurs progrès. Ils récompensent les efforts des différents intervenants au sein des entreprises

pour mettre à disposition plus rapidement des volumes d'informations toujours plus importants ; les besoins et le niveau de connaissance des différents lecteurs pouvant être très différents, la pédagogie avec laquelle les données sont présentées est tout aussi essentielle que leur facilité d'accès, leur précision et leur comparabilité.

Une information financière réglementée plus didactique et moins austère permet d'**améliorer la confiance de tous en l'entreprise. La Transparence est donc un facteur de valorisation durable de l'entreprise.**

Principaux constats de l'étude 2012

■ ÉVOLUTION DE LA MÉTHODOLOGIE PAR RAPPORT À 2011

Labrador a fait évoluer sa méthodologie** en 2012, en étudiant la totalité des critères (toujours 85 au total, dont 15 ont changé) sur un panel de 170 sociétés de droit français, réparties en 52 sociétés du CAC40 et *Large Caps*, 58 sociétés *Mid Caps* et 60 sociétés *Small Caps*.

Le document de référence ou rapport financier annuel, le rapport financier semestriel et la rubrique « information réglementée » du site Internet représentent respectivement 50 %, 19 % et 25 % de la note totale de chaque société.

L'analyse de l'information financière trimestrielle a été abandonnée au profit de nouveaux critères transversaux incluant des éléments du communiqué de presse des résultats annuels.

Du fait de la suppression des sociétés de droit international dans le panel, la composition du SBF120 des années précédentes a été retraitée afin d'assurer la comparabilité des données.

■ POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DE LA TRANSPARENCE EN 2012

Après l'évolution très significative constatée en 2011 sur les sociétés du SBF120, l'étude montre cette année une amélioration plus modeste (+ 1 point à pondération et critères

constants). Les sociétés du CAC40 et les suivantes du SBF120 (dites les « 80 ») évoluent parallèlement, les premières conservant leur avance sur les secondes.

La marge de progrès est encore importante, puisque la note moyenne de l'ensemble du panel de 170 sociétés est de 52 % sur l'échelle de la Transparence.

La performance des *Large Caps* (note moyenne de 63 %) est proche de celle du CAC40, qui en représente près des 3/4 ; il en est de même pour les *Mid Caps* (54 %), composées à plus de 80 % de sociétés des « 80 ». Les *Small Caps* (40 %) sont très en retard, en particulier pour l'accessibilité et la disponibilité des documents d'information périodique, les écarts étant plus modestes pour le site Internet, et pour la précision et la comparabilité de l'information en général.

Le site Internet reste, pour tous, le support le plus transparent devant le rapport financier semestriel et le document de référence, mais il est vrai que les critères de transparence sont plus exigeants pour ces derniers supports. À noter que 8 % des *Mid Caps* et 25 % des *Small Caps* ne publient pas de document de référence (5 % des sociétés du SBF120 – hors CAC40 – et 28 % des 57 autres du panel) ; elles sont de fait un peu pénalisées dans le classement.

Les biens et services industriels sont en tête des différents classements sectoriels, sauf pour les *Mid Caps*.

L'évolution majoritairement positive de l'application de chacun des critères témoigne de la **tendance à la généralisation des meilleures pratiques.**

* La composition du comité scientifique est détaillée en page 14.

** Le détail de la méthodologie et du panel figurent en pages 14 à 21.

LAURÉATS DES 12 GRANDS PRIX 2012

Quatre Grands Prix pour l'information financière réglementée dans son ensemble

Rappels méthodologiques* :

- toutes les notes correspondent au niveau atteint sur l'échelle de la Transparence, exprimé en pourcentage de la note maximale par catégorie ;
- lorsque les notes sont identiques, les sociétés sont départagées sur la base de l'équilibre entre les quatre piliers de la Transparence.

■ GRAND PRIX *LARGE CAPS*

1. PSA Peugeot Citroën

Note totale de 78,5 %
5^e au classement général

2. Thales

Note totale de 75,4 %
6^e au classement général

3. Alstom

Note totale de 74,5 %
8^e au classement général

■ GRAND PRIX *SMALL CAPS*

1. Saft

Note totale de 85 %
2^e au classement général

2. Technicolor

Note totale de 75 %
7^e au classement général

3. Compagnie des Alpes

Note totale de 71,4 %
15^e au classement général

■ GRAND PRIX *MID CAPS*

1. Valeo **GRAND PRIX TOUTES CATÉGORIES**

Note totale de 86,5 %
1^{er} au classement général

2. BIC

Note totale de 82,5 %
3^e au classement général

3. TF1

Note totale de 81 %
4^e au classement général

■ GRAND PRIX DE LA MEILLEURE PROGRESSION

1. Thales

Note totale de 75,4 %
Passé de la 58^e place au classement 2011 à la 6^e place au classement 2012

2. Groupe Eurotunnel

Note totale de 69 %
Passé de la 74^e place au classement 2011 à la 24^e place au classement 2012

3. Technicolor

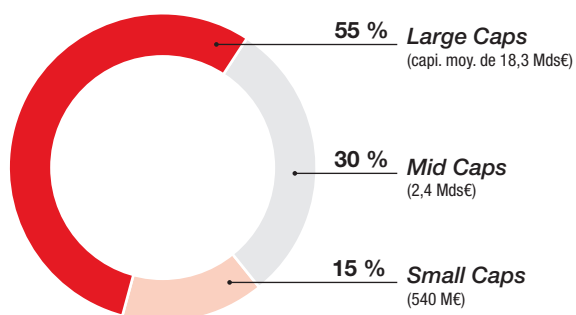
Note totale de 75 %
Passé de la 55^e place au classement 2011 à la 7^e place au classement 2012

* Le détail de la méthodologie figure en pages 14 à 21.

45 % de renouvellement dans le « Top 20 » 2012

De même que les années précédentes, nous constatons qu'il n'y a pas une complète corrélation entre le niveau de transparence et la capitalisation boursière* : seules 4 des 15 plus importantes capitalisations (supérieures à 20 milliards d'euros) sont présentes au Top 20.

PART DE CHAQUE CATÉGORIE DE SOCIÉTÉS DANS LE TOP 20

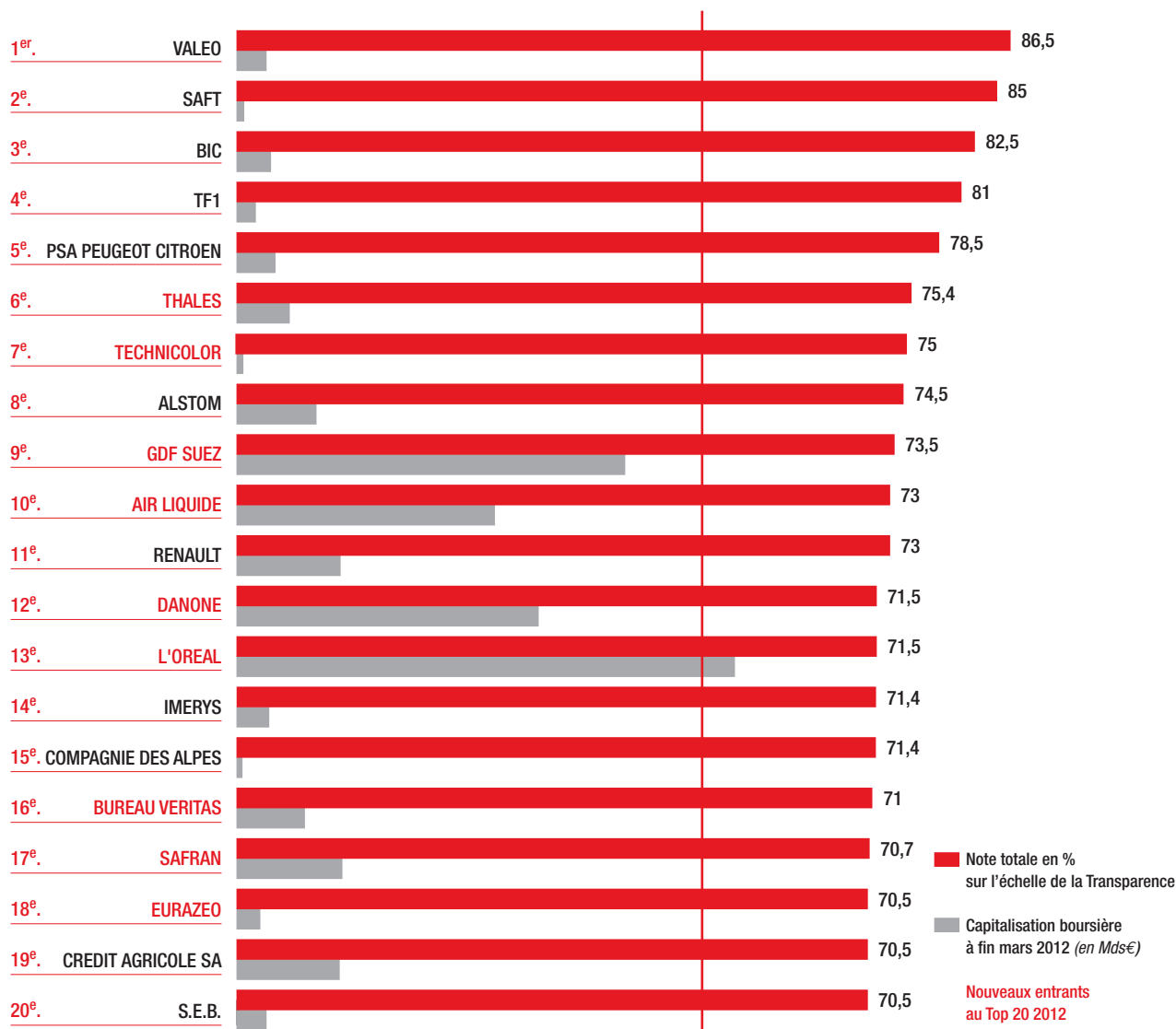


Néanmoins, sur un panel presque parfaitement équilibré entre les trois catégories, les *Large Caps* sont davantage représentées dans le Top 20 que les *Mid Caps* et les *Small Caps*, les quatre premières places étant toutefois tenues par des sociétés de ces deux catégories.

21 % des *Large Caps* sont ainsi présentes au Top 20, contre seulement 10 % des *Mid Caps* et 5 % des *Small Caps*. Seule une société du Top 20 ne fait pas partie du SBF120.

À noter que 83 % des *Large Caps* figurent dans la première moitié du classement général, contre 55 % des *Mid Caps* et seulement 17 % des *Small Caps*.

TOP 20 DU CLASSEMENT DE LA TRANSPARENCE 2012 (moyenne générale : 52)



* Capitalisations boursières à fin mars 2012, lors de la constitution du panel.

LAURÉATS DES 12 GRANDS PRIX 2012

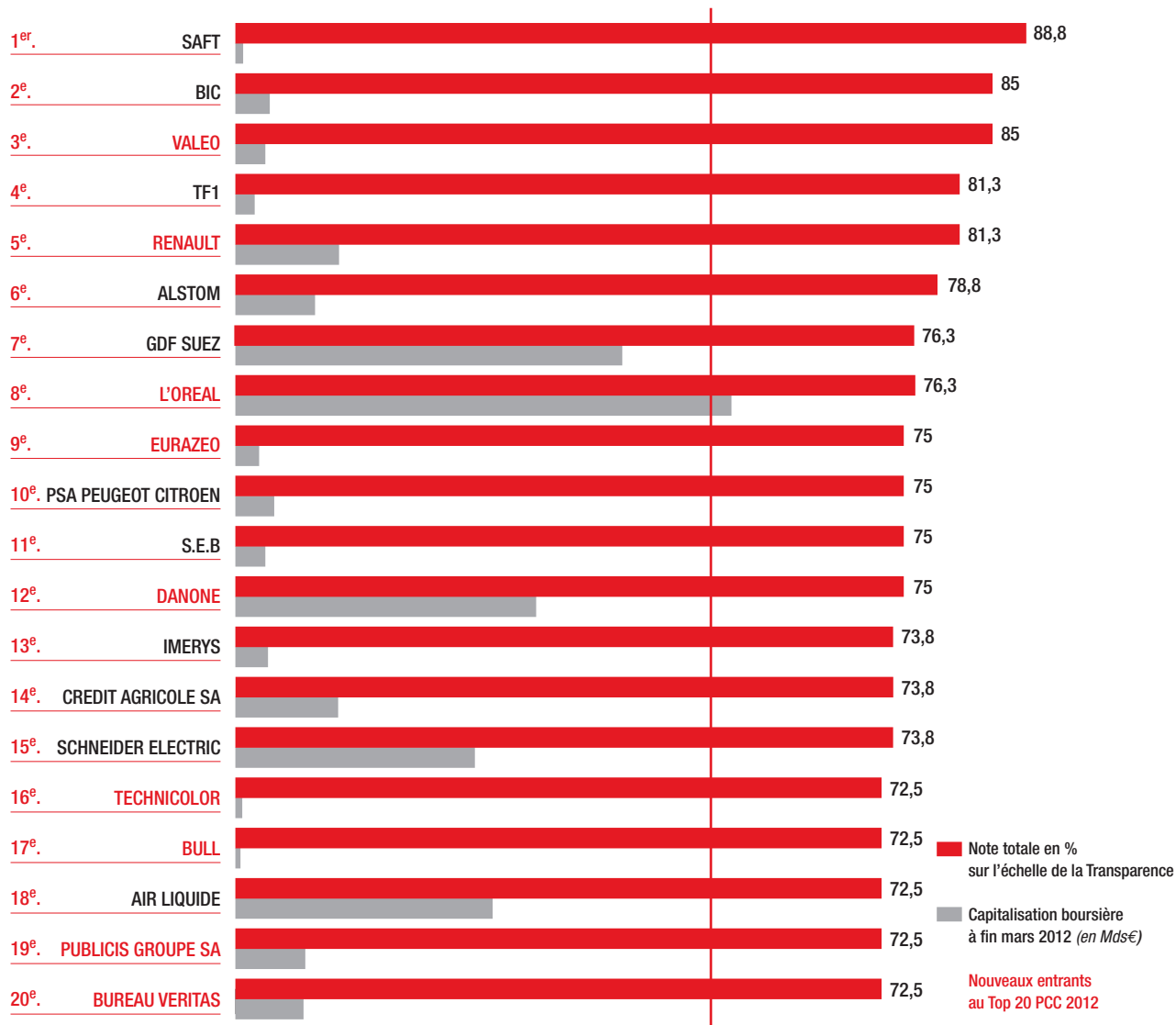
45 % de renouvellement dans le « Top 20 » 2012

À pondération et critères constants, le renouvellement dans le Top 20 par rapport à 2011 est également de 45 %.

Ce constat est lié aux progrès réalisés par un certain nombre d'émetteurs, mais aussi à l'appréciation toujours plus rigoureuse de certains critères récurrents.

Dans un ordre différent, les quatre leaders sont les mêmes et, bien que la composition soit un peu différente (trois sociétés figurent dans un Top 20 et pas dans l'autre), la part de chacune des trois catégories de sociétés est identique.

TOP 20 DU CLASSEMENT DE LA TRANSPARENCE 2012 À PONDÉRATION ET CRITÈRES CONSTANTS (moyenne générale : 53)



Deux lauréats 2011 de nouveau récompensés pour deux supports

■ GRAND PRIX DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1. TF1

Note document de référence de 90 %

2. Crédit Agricole SA et Valeo

Note document de référence de 87 % et même équilibre des quatre piliers de la Transparence

3. Saft

Note document de référence de 84 %

■ GRAND PRIX SITE INTERNET

1. Vallourec

Note site Internet de 88 %

2. Air Liquide et Rubis

Note site Internet de 88 % et même équilibre des quatre piliers de la Transparence

3. GDF Suez

Note site Internet de 88 %

Deux-tiers des lauréats sectoriels 2011 de nouveau primés en 2012

■ GRAND PRIX BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS

1. Saft

Note totale de 85 %

2. Thales

Note totale de 75,4 %

3. Alstom

Note totale de 74,5 %

■ GRAND PRIX PÉTROLE / GAZ / MATÉRIAUX / BÂTIMENT

1. Air Liquide

Note totale de 73 %

2. Imerys

Note totale de 71,4 %

3. Total

Note totale de 65,5 %

■ GRAND PRIX SERVICES AUX COLLECTIVITÉS ET TECHNOLOGIE

1. GDF Suez

Note totale de 73,5 %

2. Bull

Note totale de 69,5 %

3. Ingenico

Note totale de 68,5 %

■ GRAND PRIX SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

1. Eurazeo

Note totale de 70,5 %

2. Crédit Agricole SA

Note totale de 70,5 %

3. Société Générale

Note totale de 68,5 %

■ GRAND PRIX SERVICES AUX CONSOMMATEURS

1. TF1

Note totale de 81 %

2. Technicolor

Note totale de 75 %

3. Compagnie des Alpes

Note totale de 71,4 %

■ GRAND PRIX BIENS DE CONSOMMATION ET SANTÉ

1. Valeo

Note totale de 86,5 %

2. BIC

Note totale de 82,5 %

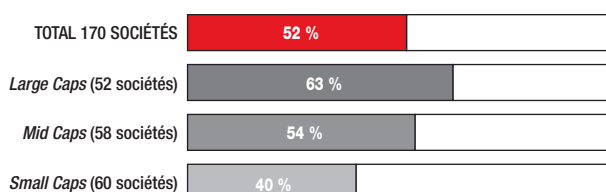
3. PSA Peugeot Citroën

Note totale de 78,5 %

ÉTAT DE LA TRANSPARENCE EN 2012 ET ÉVOLUTION POUR LE SBF120

Progression modeste de la Transparence à pondération et critères constants

NOTE MOYENNE DU PANEL DE 170 SOCIÉTÉS SUR L'ÉCHELLE DE LA TRANSPARENCE



La note moyenne de l'ensemble des 170 sociétés étudiées atteint 52 % sur l'échelle de la Transparence, loin de la perfection. 55 % des sociétés ont une note égale ou supérieure à la moyenne.

Les *Large Caps* sont plus nombreuses à avoir une note supérieure à leur propre moyenne, sur l'échelle de la Transparence (60 %), que les *Mid Caps* (57 %) et surtout les *Small Caps* (seulement 42 %).

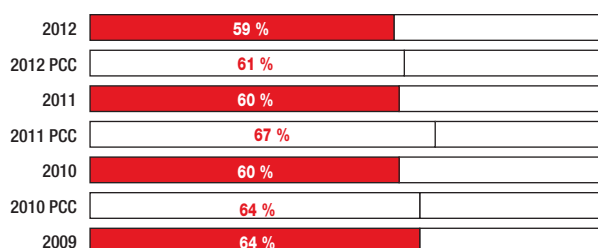
Bien que de plus en plus contrastées, les performances individuelles s'améliorent. La meilleure note obtenue est de 86,5 %. La plus basse est de 19,5 % pour le SBF120 et 7,5 % pour les 170 sociétés.

L'amplitude de l'écart entre la première et la dernière société du classement continue donc de progresser pour le SBF120 : elle atteint 67 points en 2012, après 61 points en 2011 et 55 points en 2010. Cette amplitude est encore plus importante pour l'ensemble du panel de 170 sociétés (79 points).

Si l'écart entre les notes de la première et la dernière *Large Cap* est beaucoup moins élevé (40 points) que pour les deux autres catégories (respectivement 67 et 77 points), les meilleures notes sont attribuées en revanche à des *Mid Caps* et des *Small Caps*, dont les leaders sont les deux premières sociétés au classement général.

À pondération et critères constants (PCC), la note moyenne de l'ensemble des 170 sociétés est de 53 %. Par rapport à la note comprenant l'ensemble des critères 2012 mentionnée dans le graphique ci-dessus, la moyenne à PCC des *Large Caps* et *Mid Caps* est supérieure de 2 points et celle des *Small Caps* de 1 point.

ÉVOLUTION DE LA NOTE MOYENNE DU SBF120 SUR L'ÉCHELLE DE LA TRANSPARENCE



Pour les sociétés du SBF120, la moyenne 2012 est de 59 % et recule d'un point, alors que celle de 2011 était la même qu'en 2010.

Comme indiqué plus haut, le périmètre du SBF120 des années précédentes a été retraité pour obtenir des données moyennes comparables, les sociétés de droit international n'étant plus étudiées en 2012 (3 dans le CAC40, 4 parmi les 80 suivantes dans l'indice*) ; l'évolution de la Transparence aurait été sinon artificiellement plus positive.

62 % de ces sociétés ont néanmoins une note supérieure ou égale à la moyenne, ce qui était le cas de 57 % d'entre elles en 2011 à périmètre équivalent.

L'écart entre la performance du CAC40 et celle des « 80 » repart à la hausse : il est de 9 points en 2012, avec des moyennes respectives de 65 % et 56 % sur l'échelle de la Transparence, après être descendu à 8 points en 2011 contre 9 points en 2010.

Après les 7 points de hausse enregistrés à PCC entre 2011 et 2010, la note à PCC du SBF120 augmente d'un point en 2012. 75 % des critères sont tout autant ou mieux respectés en 2012 qu'ils l'étaient en 2011 mais, lorsqu'il y a progression, elle est moins significative. Alors que les deux parties de l'indice SBF120 voient leur note moyenne progresser de 1 point à PCC, la note 2012 du CAC40 est stable par rapport à 2011, tandis que celle des « 80 » perd un point, impactée par les nouveaux critères.

Compte tenu de nouveaux critères plus exigeants et d'anciens examinés plus sévèrement, et d'une pondération affinée, l'évolution de la Transparence est donc plus modeste cette année, mais reste positive.

* Ci-après désignés les « 80 ».

Supports : Site Internet toujours en tête

Premier constat : **le site Internet est très nettement en tête pour l'ensemble du panel**, avec une note moyenne affichant 12 points de plus que le rapport financier semestriel et 14 points d'avance sur le document de référence. Les critères de transparence sont néanmoins plus exigeants pour ces deux documents que pour le site Internet.

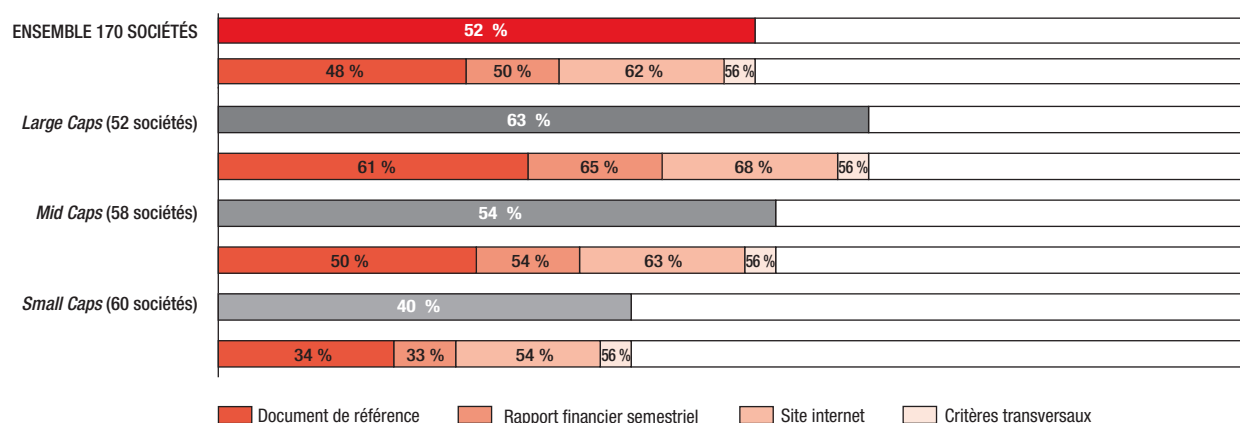
En 2011, pour le SBF120, l'écart entre la note moyenne du site Internet et celle du document de référence était de 9 points ; il est de 10 points en 2012 (5 points pour le CAC40 et 11 points pour les 80 suivantes).

Second constat : **l'amplitude des écarts de performance entre les supports est d'autant plus importante que les sociétés sont plus petites**. Pour les *Large Caps*, l'écart

entre la performance moyenne en pourcentage sur l'échelle de la Transparence du site Internet et celle du document de référence n'est que de 7 points ; il atteint 13 points pour les *Mid Caps* et 20 points pour les *Small Caps*.

En revanche, les critères transversaux obtiennent une note moyenne identique pour chacune des trois catégories de sociétés. Les deux critères concernant les indicateurs financiers spécifiques se sont révélés non applicables à 20 % des *Small Caps* et 3 % des *Mid Caps* ; quant au critère sur la disponibilité de l'information périodique, il est noté par rapport à la moyenne de nombre de jours post-clôture de chaque catégorie.

NOTES 2012 PAR SUPPORT SUR L'ÉCHELLE DE LA TRANSPARENCE – 170 SOCIÉTÉS



■ SITE INTERNET : TOUJOURS GAGNANT EN 2012

La **comparabilité** reste le point fort du site Internet, loin devant la précision et suivi de près par l'accessibilité. C'est aussi le pilier pour lequel l'écart entre les notes des *Large Caps* et des *Small Caps* est le plus important (il l'est deux fois moins pour la précision).

À noter que pour les *Small Caps*, les notes obtenues pour les différents piliers sont beaucoup plus proches les unes des autres que celles des *Large Caps* et *Mid Caps*, pour lesquelles la comparabilité et l'accessibilité sont bien meilleures que la précision.

Pour le SBF120, à l'image de la note moyenne totale, la note moyenne du site Internet progresse beaucoup moins en 2012 qu'elle ne l'avait fait en 2011 : elle est stable à 66 % sur l'échelle de la Transparence et gagne un point à pondération et critères constants (contre respectivement + 6 points et + 12 points en 2011 par rapport à 2010).

Par rapport à 2011, le CAC40 (note moyenne de 70 % en 2012 vs 69 % en 2011) accroît son avance par rapport aux « 80 » (note moyenne de 64 %, inchangée), en particulier sur l'accessibilité.

■ RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL : TOUJOURS CONTRASTÉ

Le rapport financier semestriel enregistre l'écart le plus élevé entre la note moyenne des *Large Caps* (65 %) et celle des *Small Caps* (33 %) : 32 points. Un écart essentiellement lié à un **problème de disponibilité de l'information** : lorsque nous avons arrêté notre collecte, le 4 septembre 2012, soit après la date limite réglementaire, 21 sociétés, dont 5 *Mid Caps* et 16 *Small Caps*, n'avaient pas encore publié leur rapport financier semestriel et ont donc été pénalisées.

Les *Large Caps* sont les championnes de **l'accessibilité** pour ce document, loin devant les autres sociétés.

La Transparence du rapport financier semestriel des sociétés du SBF120 a continué de perdre du terrain en 2012 (moyenne de 59 %, après 62 % en 2011 et 66 % en 2010), celle des « 80 » toujours plus que celle des sociétés du CAC40. Si l'accessibilité et la disponibilité sont toujours bien meilleures pour ces dernières, la comparabilité s'améliore pour les « 80 ».

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : TOUJOURS EN PROGRÈS

L'écart entre la note moyenne des *Large Caps* et celle des *Small Caps* est presque aussi important que pour le rapport financier semestriel ; s'il ne s'agit pas cette fois d'un problème de disponibilité, c'est la nature du support qui en est la cause : 8 % des *Mid Caps* et 25 % des *Small Caps* ne publie pas de document de référence, mais seulement un rapport financier annuel.

Compte tenu de nos critères, même avec la non applicabilité de certains, ces sociétés sont défavorisées.

Les *Small Caps* sont meilleures en précision et en comparabilité qu'en accessibilité, mais avec des notes moyennes très inférieures à celles des *Large Caps* et *Mid Caps*. Les notes de ces dernières sont plus rapprochées pour la précision et la comparabilité que pour l'accessibilité, net point fort pour les *Large Caps*.

Après déjà un gain de 6 points à pondération et critères constants en 2011, la note moyenne du document de référence du SBF120 gagne encore 2 points en 2012. L'évolution est en revanche cette année plus positive pour les sociétés du CAC40 que pour les « 80 ». La note moyenne de chaque partie de l'indice perd un point par rapport à 2011 en tenant compte des nouveaux critères, ce qui reste une belle performance. La précision et la disponibilité progressent nettement, la première davantage pour le CAC40 et la seconde pour les « 80 », tandis que la comparabilité, que nous examinons toujours plus sévèrement, recule légèrement pour toutes.

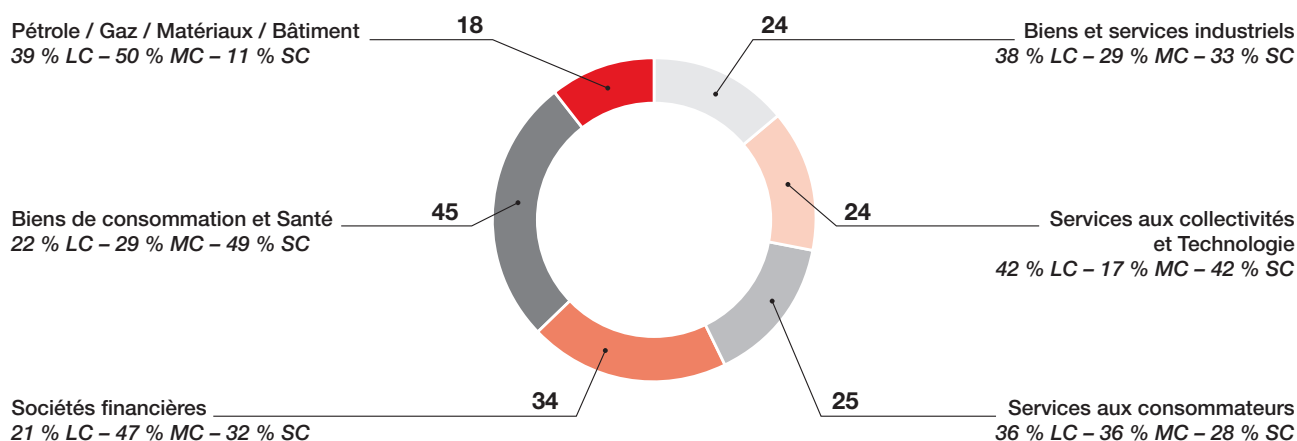
Secteurs : biens et services industriels en pole position

RÉPARTITION SECTORIELLE

Les 170 sociétés étudiées ont été réparties en six secteurs d'activité (synthèse du classement ICB par industrie et par super secteur – voir détail dans la méthodologie page 15). Si la composition relative des secteurs n'est pas déterminante pour tous les résultats, le premier secteur du classement est

néanmoins celui dont la composition entre les trois catégories de sociétés est la plus équilibrée. Les sociétés financières et les biens de consommation et santé, qui comprennent le plus grand nombre de *Small Caps*, sont en dernière place du classement des secteurs de l'ensemble des 170 sociétés.

RÉPARTITION SECTORIELLE – 170 SOCIÉTÉS



LC : *Large Caps* – MC : *Mid Caps* – SC : *Small Caps*.

Source : ICB.

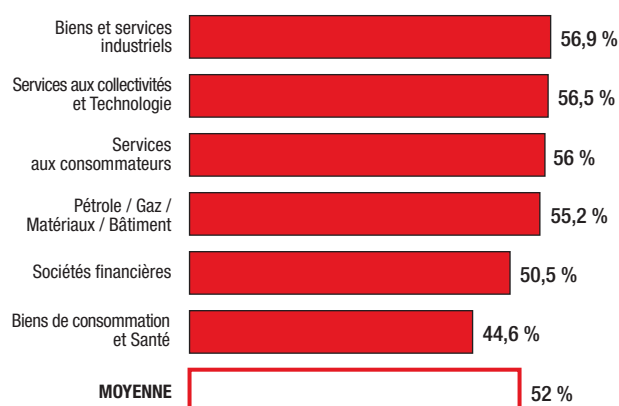
■ CLASSEMENT PROCHE DE CELUI DE 2011

Hormis pour les *Mid Caps*, les biens et services industriels sont unanimement en tête – ils étaient deuxième pour le SBF120 en 2011 – alors que derrière eux le classement des autres secteurs est très différent selon les catégories. Les sociétés financières, premières en 2011 pour le CAC40, prennent la seconde place des *Large Caps*.

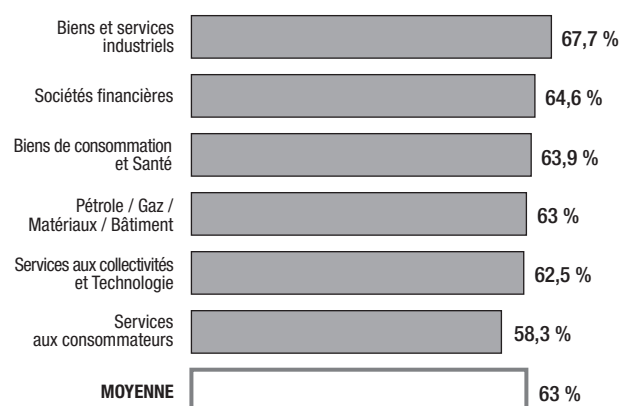
De même que pour les supports, l'amplitude des écarts de performance est d'autant plus importante que les sociétés sont petites : 9,4 points séparent la note moyenne des *Large Caps* des biens et services industriels et celle des services aux consommateurs ; 25,4 points entre les biens et services industriels et les sociétés du pétrole/gaz/matériaux/bâtiment des *Small Caps*.

CLASSEMENT SECTORIEL 2012

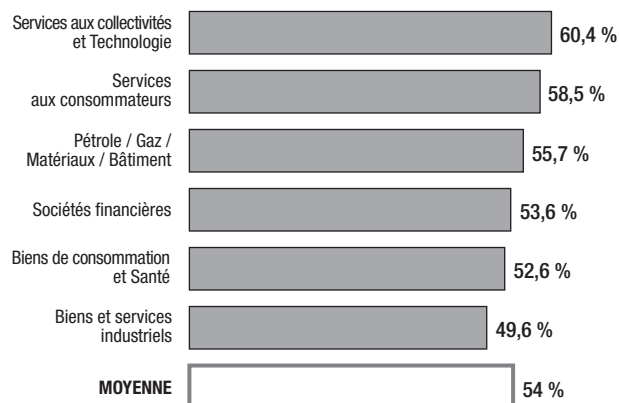
170 SOCIÉTÉS



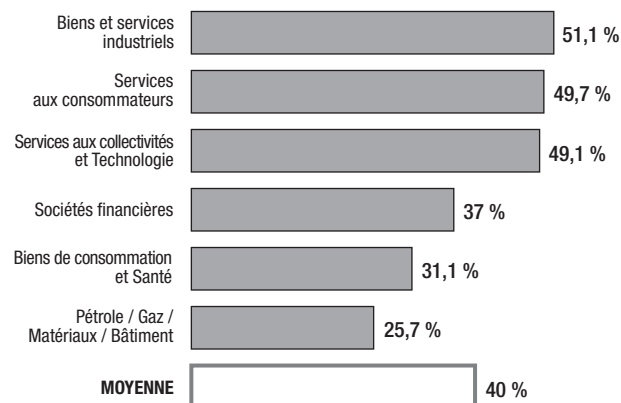
LARGE CAPS



MID CAPS



SMALL CAPS



Le classement n'est pas bouleversé pour le SBF120 par rapport en 2011 : la moyenne 2012 des biens et services industriels gagne un point par rapport à celle de 2011 (2,1 points à pondération et critères constants – PCC) et ce secteur vole cette année la première place aux sociétés financières, dont la note recule de 2,3 points (1,2 point à PCC).

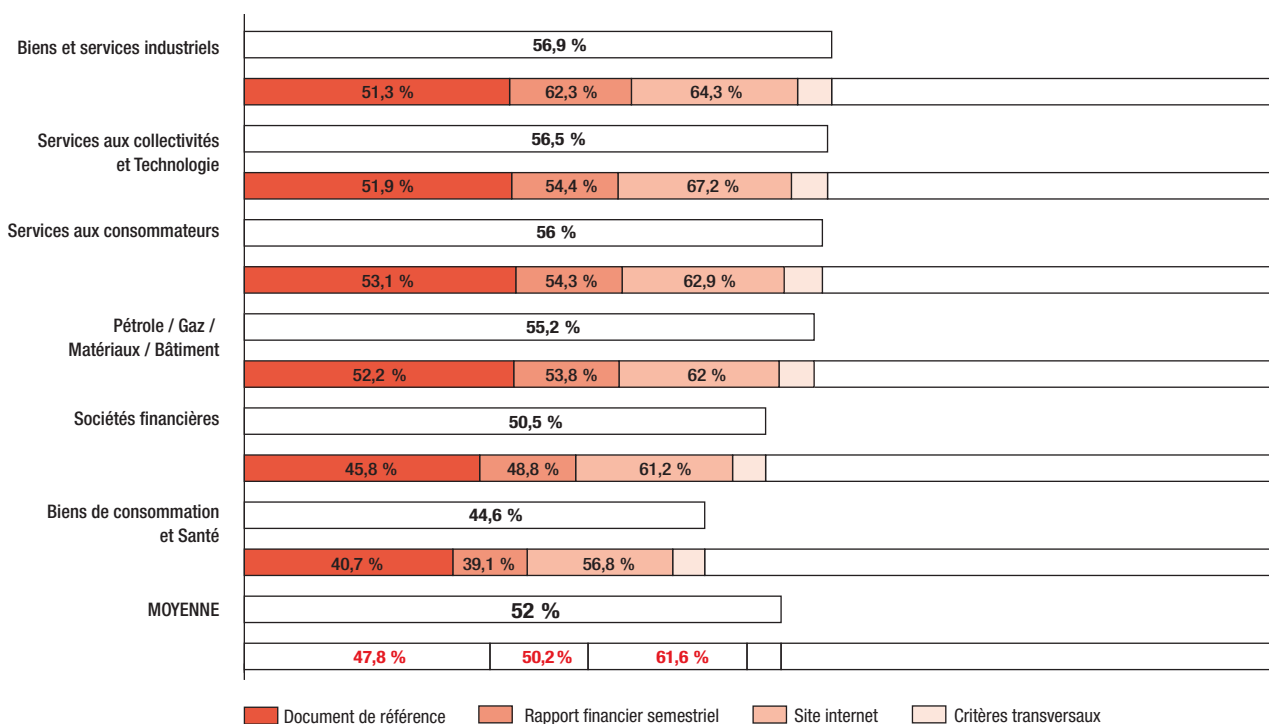
Les services aux consommateurs, dont la note reste stable, échangent la quatrième position pour la troisième avec les sociétés pétrole/gaz/matériaux/bâtiment, dont la moyenne baisse de 1,5 point (mais augmente de 0,4 point à PCC).

Les services aux collectivités et technologie et les biens de consommation et santé conservent les deux dernières places, les biens de consommation et santé creusant encore leur écart avec une baisse de 2,2 points de leur note moyenne. En revanche, les services aux collectivités et technologie, grâce à la hausse de 2,8 points de leur note à PCC, sont en deuxième place au classement à PCC, derrière les biens et services industriels.

L'écart entre la note du premier secteur et celle du dernier a presque doublé entre 2011 et 2012, passant de 3,3 points à 6,4 points ; il était déjà de 6 points à PCC en 2011.

LEADERSHIP PARTAGÉ POUR LES SUPPORTS

CLASSEMENT SECTORIEL 2012 SELON LES SUPPORTS – 170 SOCIÉTÉS



La meilleure moyenne pour le **document de référence** est obtenue par les services aux consommateurs, seul secteur pour lequel la moyenne des *Mid Caps* sur ce support est supérieure à celle des *Large Caps*. Les plus performantes sur ce support restent néanmoins, tout comme en 2011 avec le CAC40, les *Large Caps* sociétés financières, championnes toutes catégories de la disponibilité de ce document et excellentes sur l'accessibilité, au coude à coude avec les *Large Caps* des biens et services industriels, championnes de l'accessibilité.

Tout comme en 2011 pour le SBF120, les biens et services industriels sont très largement en tête pour le **rapport financier semestriel**, grâce à toutes leurs sociétés, y compris les *Small Caps*, très en avance sur ce support par rapport à leurs homologues des autres secteurs, pour tous les piliers de la Transparence.

Enfin les services aux collectivités et technologie sont les premières sociétés pour le **site Internet**, avec une très belle performance de leurs *Mid Caps*, meilleure que celle de leurs *Large Caps*, et une mention particulière pour la précision et la comparabilité, bien supérieures à celles des autres secteurs. La palme de l'accessibilité sur ce support va aux services aux consommateurs.

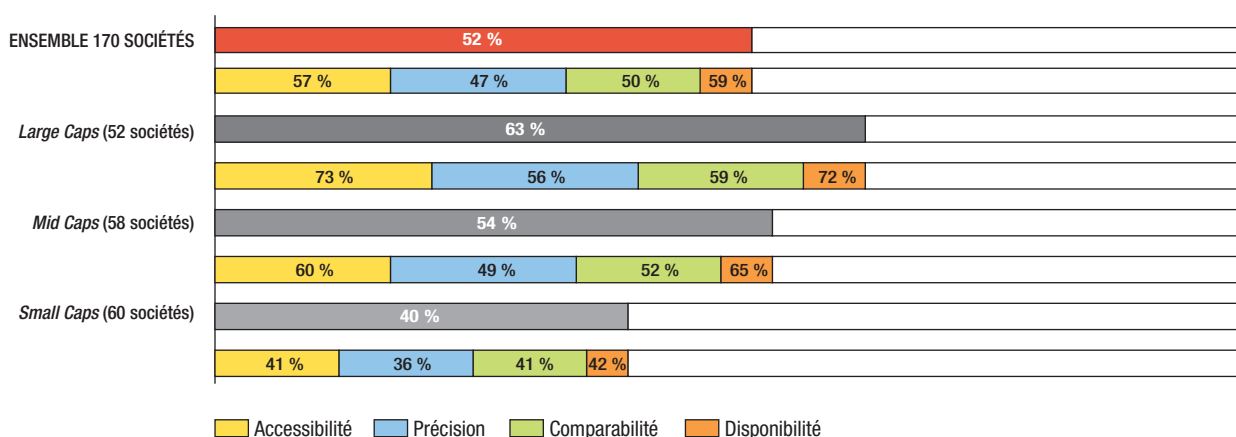
Sur le podium pour chacun des **pilliers, tous supports confondus**, les biens et services industriels sont en haut des marches pour l'accessibilité, les services aux collectivités et technologie pour la précision ; les deux secteurs sont ex aequo pour la comparabilité. Les leaders de la disponibilité sont les services aux consommateurs.

Piliers : progression continue de la précision

Si la précision reste le maillon faible parmi les quatre piliers de la Transparence, c'est aussi celui qui continue de progresser pour le SBF120 suivi, dans une moindre mesure, de la disponibilité, tandis que l'accessibilité est stable et que la comparabilité est encore en léger recul. Les comportements au sein du SBF120 sont un peu contrastés entre le CAC40 et

les « 80 » : la précision progresse davantage pour le CAC40 que pour les « 80 » ; c'est l'inverse pour la disponibilité. L'accessibilité augmente légèrement pour le CAC40 et recule pour les « 80 ». Enfin la comparabilité recule pour les deux parties de l'indice.

NOTES 2012 PAR PILIER SUR L'ÉCHELLE DE LA TRANSPARENCE – 170 SOCIÉTÉS



Comme le montre le graphique, le palmarès des piliers de la Transparence pour les 170 sociétés est le suivant :

- Disponibilité ;
- Accessibilité ;
- Comparabilité ;
- Précision.

Seules les *Large Caps* réalisent une meilleure performance pour l'accessibilité que pour la **disponibilité**, pour laquelle elles tirent vers le haut *Mid* et *Small Caps*. La performance de l'**accessibilité** confirme le meilleur respect de la terminologie réglementaire, avec notamment la progression continue de la conformité des appellations des supports, en français comme en anglais, et l'accès rapide à l'information réglementée sur le site Internet.

C'est ce dernier qui entraîne la **précision** vers la dernière place : elle devance en effet la comparabilité pour le document de référence et le rapport financier semestriel, et ce quelle que soit la catégorie de sociétés. De nets progrès sont constatés sur les efforts pour faciliter l'appréhension et la compréhension de l'information, en particulier dans le

document de référence (pédagogie sur la présentation des risques, détails sur la gouvernance et les rémunérations...).

La **comparabilité** est le pilier des extrêmes : le site Internet des *Large Caps* obtient la note moyenne la plus élevée de toute l'étude Transparence (76 % – hors notes sectorielles), tandis que le rapport financier semestriel des *Small Caps* obtient la note moyenne la plus basse (25 %). Ce pilier présente une marge de progrès, notamment pour le strict respect des tableaux présentés dans les recommandations de l'AMF et pour la structuration didactique de l'information.

À l'inverse des constats faits sur les écarts entre les notes moyennes des *Large Caps* et *Small Caps* pour les supports et les secteurs, moins la capitalisation est élevée, moins l'écart est important entre le meilleur pilier et le moins bon : seuls 6 points séparent la moyenne de la disponibilité de celle de la précision pour les *Small Caps*, alors que l'écart est de plus de 16 points pour les *Mid Caps* et les *Large Caps*.

Enfin, les écarts sont beaucoup moins importants entre les notes moyennes des *Large Caps* et des *Small Caps* pour la précision et la comparabilité (environ 20 points) que pour l'accessibilité et la disponibilité (30 points).

MÉTHODOLOGIE

Les quatre piliers de la Transparence

Labrador, expert de l'information réglementée, a élaboré une **méthodologie unique et évolutive**, fondée sur quatre piliers essentiels :

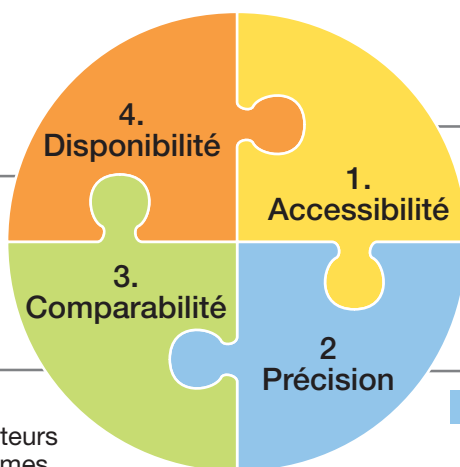
- 1. L'accessibilité** : les lecteurs trouvent-ils rapidement et en une fois toutes les informations recherchées sur un document papier ou en ligne ? **Pour exister, l'information doit être accessible.**
- 2. La précision** : les lecteurs trouvent-ils l'intégralité des contenus réglementaires, complétés de toutes les informations utiles à leur compréhension ? **Pour être compréhensible et pertinente, l'information doit être conforme à la réglementation et suffisamment détaillée.**

- 3. La comparabilité** : les lecteurs peuvent-ils comparer facilement toutes les informations entre les différents émetteurs ? Pour que l'information soit facilement appréhendée, sans erreur possible, et qu'elle soit pédagogique, **sa présentation doit permettre une comparaison rapide entre les différents émetteurs (respect de la norme et des pratiques).**

- 4. La disponibilité** : les lecteurs disposent-ils de l'information réglementée le plus rapidement possible, sous formats papier et web, simultanément en anglais et en français ? **L'information doit être disponible suffisamment tôt et simultanément pour tous, afin de ne favoriser ou défavoriser aucun lecteur.**

- 4** Disposer de l'information le plus tôt possible dans tous les formats et pour tous les lecteurs

- 1** Trouver rapidement les informations recherchées



- 3** Comparer facilement les informations entre les émetteurs grâce au strict respect des normes réglementaires ou de marché

- 2** Obtenir l'intégralité des contenus réglementaires, avec les détails utiles à leur compréhension

Validation des résultats et du classement par un comité scientifique

Afin d'assurer l'équité et la neutralité à l'égard des émetteurs, un comité scientifique, composé de personnalités indépendantes, se réunit deux fois chaque année. Il participe à l'évolution de la méthodologie en discutant et approuvant les modifications proposées, puis valide les résultats de l'étude et le classement.

Le comité scientifique comprend :

- **les actionnaires minoritaires** : l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM), représentée par Colette Neuville, Présidente ;

- **les métiers de la gestion** : l'Association française de gestion financière (AFG), représentée par Valentine Bonnet, Responsable du Gouvernement d'Entreprise et de la Déontologie ;
- **le régulateur** : l'Autorité des marchés financiers (AMF), représentée par Marine Corrieras, Directrice de la Division doctrine émetteurs, au sein de la Direction des Emetteurs ;
- **les actionnaires individuels** : l'Association pour le patrimoine et l'actionnariat individuel (APAI), représentée par Viviane Neiter, Présidente d'honneur, consultante ;

- **les actionnaires individuels et les clubs d'investissement** : la Fédération des Investisseurs Individuels et des clubs d'investissement (F2iC), représentée par Aldo Sicurani, Secrétaire général ;
- **les administrateurs** : l'Institut français des administrateurs (IFA), représenté par Alain Martel, Secrétaire général ;
- **la Bourse** : NYSE Euronext, représenté par François Houssin, Head of Client Coverage France ;
- **les analystes financiers** : la Société française des analystes financiers (SFAF), représentée par Jean-Paul Pierret, Président de la commission « émetteurs » et Directeur de la stratégie de BIL Finance ;
- **les universitaires** : Université de Paris Dauphine, représentée par Céline Michaillesco, Docteur en Sciences de Gestion.

85 critères examinés sur 4 supports d'information financière réglementée de 170 sociétés

Après l'analyse en 2011 de l'indice SBF120 sur la base de 85 critères dans quatre supports et des 130 sociétés suivantes de l'ancien indice SBF250 sur 20 critères du seul document de référence, Labrador a rationalisé en 2012 son analyse :

- La totalité des critères a été étudiée sur **un panel de 170 sociétés** constitué de l'indice SBF120 et des 50 capitalisations suivantes. À noter que, par rapport au panel 2011 :
 - Les sociétés de droit international ont été exclues (elles étaient au nombre de 3 dans le CAC40 et 4 dans les « 80 ») : elles étaient historiquement défavorisées par un certain nombre de critères fondés sur la législation française et la réglementation de l'AMF ; les résultats historiques ont été retraités en conséquence pour assurer la comparabilité ;
 - Deux sociétés du CAC40 ont échangé leur place avec deux des « 80 » ;
 - Et deux sociétés sont sorties des « 80 » et ont laissé leur place à deux nouvelles.

Ce panel a été réparti en trois catégories :

- **Large Caps**, composée de 52 sociétés, dont les 37 sociétés de droit français du CAC40 et les sociétés dont la capitalisation boursière à fin mars 2012 était supérieure à 5 milliards d'euros ;
- **Mid Caps**, composée de 58 sociétés, parmi lesquelles des sociétés faisant partie des « 80 » du SBF120 (en réalité 76 sociétés de droit français) et des sociétés dont la capitalisation boursière à fin mars 2012 était comprise entre 1 et 5 milliards d'euros ;
- **Small Caps**, composée de 60 sociétés, parmi lesquelles des sociétés faisant partie des « 80 » du SBF120 et des sociétés dont la capitalisation boursière à fin mars 2012 était inférieure à un milliard d'euros.
- **4 supports d'information financière ont été étudiés**, dont un sur trois critères seulement :
 - Le **document de référence** annuel 2011 déposé auprès de l'AMF en 2012 ou, à défaut, le rapport financier annuel : il s'agit de la source d'information la plus complète et la plus utilisée (47 critères) ;

- Le **rapport financier semestriel** 2012, deuxième source d'information essentielle (15 critères) ;
- La **rubrique « information réglementée » des sites Internet** (relevé des informations en juillet et août 2012), incontournable source d'information intégrant tous les supports (20 critères) ;
- Le **communiqué de presse** publié à l'occasion de l'annonce des résultats annuels (3 critères, l'un entrant dans la note du document de référence, les deux autres parmi les critères transversaux).

L'information financière trimestrielle, trop hétérogène, a été exclue de l'analyse ; seule a été conservée sa date de publication, pour un critère transversal.

Pour les sociétés dont l'exercice ne clôture pas au 31 décembre, les derniers documents parus ont été examinés.

- Les critères sont toujours au nombre de **85** parmi les 500 analysés par Labrador permettant de mesurer la transparence de ces supports d'information. 15 critères étudiés en 2011 ont été supprimés, dont les 8 concernant l'information financière trimestrielle et 7 autres, et ont été remplacés par **15 nouveaux critères**. Représentatifs de chacun des quatre piliers de la Transparence, objectifs et universels, ils sont pondérés selon leur importance relative et permettent d'établir le classement.

Au total, près de 15 000 critères ont donc été collectés sur un total de près de 1 200 supports d'information financière.

Depuis 2011, les critères respectés par plus de 90 % des sociétés l'année précédente n'octroient aucun point aux sociétés s'y conformant, mais des points négatifs sont appliqués à celles ne s'y conformant pas. Le cumul de points négatifs potentiels atteint 7 % de la note totale.

En 2012, la pondération a été de nouveau remaniée suite à l'évolution des critères et affinée avec :

- une notation progressive, selon le niveau de respect du critère, pour 6 % des critères ;
- l'introduction de la notion de non applicabilité pour 10 % des critères, dont il est tenu compte dans le calcul de la note totale.

MÉTHODOLOGIE

Accent sur la précision et la comparabilité

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, la note totale sur 100 pour chaque société est constituée de la somme des notes obtenues pour chacun des documents ou chacun des piliers.

PONDÉRATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

170 sociétés	Accessibilité		Précision		Comparabilité		Disponibilité		TOTAL	
	Nb. de critères	Nb. de points	Nb. de critères	Nb. de points	Nb. de critères	Nb. de points	Nb. de critères	Nb. de points	Nb. de critères	Nb. de points
Document de référence	16	10	16	20	12	17	3	3	47	50
Rapport financier semestriel	6	9	5	6	2	1	2	3	15	19
Site Internet	8	10	7	8	5	7	-	-	20	25
Critères transversaux	-	-	1	2	1	2	1	2	3	6
TOTAL	30	29	29	36	20	27	6	8	85	100

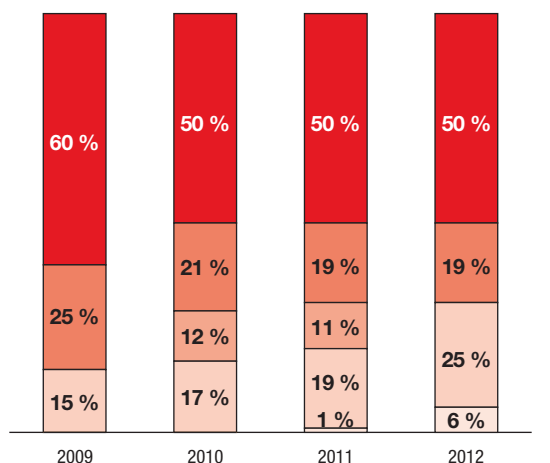
Accent sur la précision et la comparabilité

Au fil des progrès de la Transparence, les critères d'accessibilité, dont certains sont très facilement réalisables, voient leur poids se réduire au profit de ceux de la précision et de la comparabilité. De même que les années précédentes,

afin de respecter les pratiques, mais aussi d'inciter à les perfectionner, nous avons fait évoluer la teneur de certains critères anciens, vers plus de souplesse ou une plus grande sévérité.

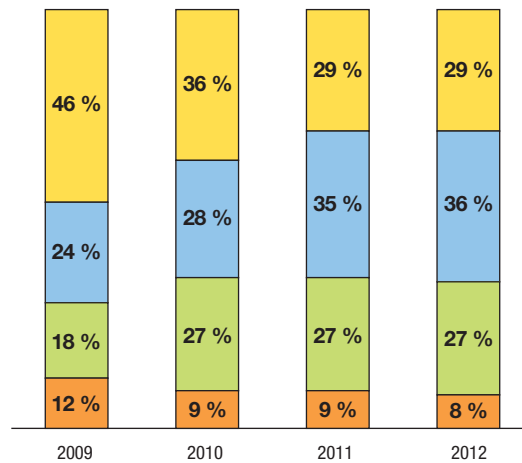
ÉVOLUTION DU POIDS DES CRITÈRES

PAR SUPPORT



■ Document de référence
 ■ Information financière trimestrielle
 ■ Rapport financier semestriel
 ■ Site Internet
 ■ Critère transversal

PAR PILIER



■ Accessibilité
 ■ Précision
 ■ Comparabilité
 ■ Disponibilité

Concernant la **disponibilité**, les dates retenues sont, par ordre de priorité celles figurant sur :

- Le site Internet de la société (non systématique, cf critère 72 de notre étude) ;
- Le site de stockage officiel français, www.info-financiere.fr ;
- L'unique site de stockage privé international, www.worldreginfo.com ;
- Les communiqués de mise à disposition des documents, fiables pour la version française, plus aléatoires pour la version anglaise, puisque nous avons pu constater à de nombreuses reprises que les versions anglaises annoncées dans les communiqués de mise à disposition en anglais n'étaient pas effectivement disponibles à la date dite.

En l'absence de date après ces différentes recherches, le nombre de jours réglementaires maximum a été retenu, majoré de trois jours, pour le calcul du cumul des trois publications périodiques.

Nous avons constaté, dès la première édition du Classement de la Transparence, le **lien entre l'équilibre entre les quatre piliers et la performance globale d'une société**. Cette notion d'équilibre est donc intégrée à part entière dans la méthodologie des Grands Prix et utilisée pour départager les ex aequo dans les différents palmarès. Nous calculons pour chaque société la part relative de chacun des piliers dans sa note totale. Nous comparons ensuite ces parts relatives aux parts relatives de chaque pilier dans l'équilibre « idéal » (voir ci-dessus le graphique sur la répartition des critères par pilier) : un écart positif ou négatif se dégage par pilier. Nous additionnons les quatre écarts, en valeur absolue puisque ceux-ci se compensent bien évidemment d'un pilier à l'autre, et favorisons les sociétés dont l'écart cumulé est le plus faible. A écart cumulé identique, nous choisissons la société présentant les amplitudes d'écart les plus faibles.

Panel étudié

Détail du panel par secteur, avec catégorie dans le classement et indice d'appartenance au 31 mars 2012.

Légende : LC : Large Caps – MC : Mid Caps – SC : Small Caps

BIENS DE CONSOMMATION ET SANTÉ		
AB SCIENCE	SC	
BENETEAU	SC	SBF120
BIC	MC	SBF120
BIOMERIEUX	MC	SBF120
BOIRON	SC	
BONDUELLE	SC	
BONGRAIN	SC	
BURELLE	SC	
DANONE	LC	CAC40
ESSILOR INTL.	LC	CAC40
EUROFINS SCIENT.	MC	SBF120
FAURECIA	MC	SBF120
FROMAGERIES BEL	MC	
GAMELOFT	SC	
GENERALE DE SANTE	SC	
GRAND MARNIER	SC	
HERMES INTL	LC	SBF120
INTERPARFUMS	SC	
INTLE PLANT.HEVEAS	SC	
IPSEN	MC	SBF120
KAUFMAN ET BROAD	SC	
KORIAN	SC	
LAURENT-PERRIER	SC	
LDC	SC	
LISI	SC	
L'OREAL	LC	CAC40
LVMH	LC	CAC40
MEDICA	SC	
MICHELIN	LC	CAC40
NATUREX	SC	
ORPEA	MC	SBF120
PERNOD RICARD	LC	CAC40
PEUGEOT	LC	CAC40
PLASTIC OMNIUM	MC	SBF120
REMY COINTREAU	MC	SBF120
RENAULT	LC	CAC40
S.E.B.	MC	SBF120
SANOFI	LC	CAC40
SARTORIUS STED BIO	SC	
STALLERGENES	SC	
TRANSGENE	SC	
UBISOFT ENTERTAIN	SC	SBF120

VALEO	MC	SBF120
VILMORIN & CIE	MC	
VIRBAC	MC	SBF120
BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS		
ADP	LC	SBF120
ALSTOM	LC	CAC40
APRR	MC	
ASSYSTEM	SC	
BOLLORE	MC	SBF120
BUREAU VERITAS	LC	SBF120
DERICHEBOURG	SC	SBF120
EDENRED	LC	SBF120
FAIVELEY TRANSPORT	SC	SBF120
GROUPE EUROTUNNEL	MC	SBF120
LEGRAND	LC	CAC40
MANITOU BF	SC	
MERSEN	SC	
NEXANS	MC	SBF120
NORBERT DENTRESS.	SC	
REXEL	MC	SBF120
SAFRAN	LC	CAC40
SAFT	SC	SBF120
SCHNEIDER ELECTRIC	LC	CAC40
SOMFY SA	MC	
STEF	SC	
THALES	LC	SBF120
VALLOUREC	LC	CAC40
ZODIAC AEROSPACE	MC	SBF120
PÉTROLE / GAZ / MATÉRIAUX / BÂTIMENT		
AIR LIQUIDE	LC	CAC40
ARKEMA	MC	SBF120
BOURBON	MC	SBF120
BOUYGUES	LC	CAC40
CGG VERITAS	MC	SBF120
CIMENTS FRANCAIS	MC	SBF120
EIFFAGE	MC	SBF120
ENTREP.CONTRACTING	SC	
ERAMET	MC	SBF120
ESSO	SC	
IMERYS	MC	SBF120
LAFARGE	LC	CAC40
MAUREL ET PROM	MC	SBF120
SAINT GOBAIN	LC	CAC40

TECHNIP	LC	CAC40
TOTAL	LC	CAC40
VICAT	MC	SBF120
VINCI	LC	CAC40
SERVICES AUX CONSOMMATEURS		
ACCOR	LC	CAC40
AIR FRANCE -KLM	MC	SBF120
ALPES (COMPAGNIE)	SC	
CANAL PLUS (STE ED)	SC	
CARREFOUR	LC	CAC40
CASINO GUICHARD	LC	SBF120
CFAO	MC	SBF120
CLUB MEDITERRANEE	SC	SBF120
EUTELSAT COMMUNIC.	LC	SBF120
GUYENNE GASCOGNE	SC	
HAVAS	MC	SBF120
IPSOS	MC	SBF120
JC DECAUX SA.	LC	SBF120
LAGARDERE S.C.A.	MC	SBF120
METROPOLE TV	MC	SBF120
NRJ GROUP	SC	
PAGESJAUNES	SC	SBF120
PPR	LC	CAC40
PUBLICIS GROUPE SA	LC	CAC40
RALLYE	MC	
SODEXO	LC	SBF120
TECHNICOLOR	SC	SBF120
TELEPERFORMANCE	MC	SBF120
TF1	MC	SBF120
VIVENDI	LC	CAC40
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS ET TECHNOLOGIE		
ALCATEL-LUCENT	LC	CAC40
ALTEN	SC	SBF120
ALTRAN TECHN.	SC	SBF120
AREVA	LC	SBF120
ATOS	MC	SBF120
AXWAY SOFTWARE	SC	
BULL	SC	SBF120
CAP GEMINI	LC	CAC40
CEGEDIM	SC	
DASSAULT SYSTEMES	LC	SBF120
EDF	LC	CAC40
ELEC.STRASBOURG	SC	
FRANCE TELECOM	LC	CAC40
GDF SUEZ	LC	CAC40
GROUPE STERIA	SC	SBF120
ILIAD	LC	SBF120
INGENICO	MC	SBF120

NEOPOST	MC	SBF120
RUBIS	MC	SBF120
SECHILLENNE SIDEC	SC	
SOITEC	SC	SBF120
SOPRA GROUP	SC	
SUEZ ENVIRONNEMENT	LC	SBF120
VEOLIA ENVIRON.	LC	CAC40
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES		
ABC ARBITRAGE	SC	
ALTAREA	MC	
ANF IMMOBILIER	SC	
APRIL	SC	
AXA	LC	CAC40
BNP PARIBAS ACT.A	LC	CAC40
BOURSORAMA	SC	
CIC	MC	
CNP ASSURANCES	LC	SBF120
COFITEM-COFIMUR	SC	
CREDIT AGRICOLE	LC	CAC40
EULER HERMES	MC	SBF120
EURAZEO	MC	SBF120
EUROSIC	SC	
FDL	MC	
FIMALAC	SC	
FONC.DES REGIONS	MC	SBF120
FONCIERE 6 ET 7	SC	
FONCIERE DES MURS	MC	
FONCIERE LYONNAISE	MC	
GECINA NOM.	MC	SBF120
ICADE	MC	SBF120
KLEPIERRE	MC	SBF120
MERCIALYS	MC	SBF120
NATIXIS	LC	SBF120
NEXITY	MC	SBF120
PARIS-ORLEANS	SC	
SCOR SE	MC	SBF120
SILIC	MC	SBF120
SOCIETE GENERALE	LC	CAC40
TERREIS	SC	
UNIBAIL-RODAMCO	LC	CAC40
UNION FIN.FRANCE	SC	
WENDEL	MC	SBF120

Détail des critères

Les nouveaux critères introduits en 2012 sont présentés en gras.

Document de référence

Critères d'ACCESSIBILITÉ

1. Document en un seul volume
2. Appellation « document de référence »
3. Existence d'une version anglaise
4. Appellation « registration document » ou « 20-F »
5. Sommaire général en page 2 avec chapitres et sous-chapitres
6. Sommaires intermédiaires à chaque entrée de chapitre, avec sous-chapitres et sous-sous-chapitres
7. Sommaire précédant les notes annexes aux comptes
8. Table de concordance avec le règlement CE n° 809/2004 comprenant chapitres et sous-chapitres
9. Table de concordance du Rapport financier annuel
10. Table de concordance du Rapport de gestion
11. Table de concordance sur les informations RSE
12. Numéros de pages dans **toutes les tables** de concordance
13. Indication des chapitres et sous-chapitres en haut de page côté extérieur
14. Indication société, titre document et année en bas de page
15. Mise en page sur deux colonnes
16. Présence au sommaire général d'un chapitre ou d'un sous-chapitre dédié aux informations RSE

Critères de PRÉCISION

17. Rapport financier annuel inclus et cité sur la couverture
18. Rapport annuel pour l'assemblée générale inclus
19. Document d'information annuel inclus
20. Informations financières sélectionnées présentées **au moins sur trois ans**
21. Risques : introduction courte au chapitre « risques »
22. Risques : présentation de chaque risque en deux parties : liens avec l'activité puis gestion du risque
23. Risques : renvois précis du chapitre « risques » (document, numéro de chapitre, note et page) dans les autres parties du document
24. Gouvernance : référence à un code de gouvernance de Place
25. **Gouvernance : identification des membres du comité d'audit et précisions sur leurs compétences**
26. Rémunérations : rémunération variable des dirigeants en pourcentage de la rémunération fixe

27. **Rémunérations : modalités de fixation du montant de la rémunération variable**
28. **Rémunérations : conditions de conservation des actions issues de la conversion de stock options ou de l'attribution d'actions gratuites**
29. **RSE : présentation de la méthodologie du reporting et de son périmètre**
30. Traduction anglaise rigoureuse : « impairment » et « **present value** »
31. Segmentation sectorielle similaire pour les chapitre 6 « aperçu des activités », **9 « examen de la situation financière et du résultat »** et 20 « informations financières »
32. **Rapport des C.A.C. sur les conventions réglementées**

Critères de COMPARABILITÉ

33. Sommaire en 25 chapitres ou en 6 à 10 chapitres
34. Structure didactique du document
35. Sommaire structuré des notes annexes aux comptes
36. Version anglaise identique à la version française, page à page
37. Appellation « facteurs de risques » du chapitre concerné
38. Colonne « année de référence » à gauche dans les comptes
39. Tableau des honoraires des commissaires aux comptes existant et conforme à la recommandation de l'AMF
40. Rémunérations : présence **et conformité** des 10 tableaux de la recommandation AMF
41. Rémunérations : présence des 10 tableaux de la recommandation AMF numérotés conformément
42. Capital : structure du capital avec sous-totaux significatifs et lignes pertinentes dans un tableau d'évolution sur trois ans
43. **RSE présentée selon 3 parties clairement identifiées : social, sociétal, environnemental**
44. **RSE : mention d'un référentiel national ou international**

Critères de DISPONIBILITÉ

45. Date de dépôt à l'AMF au maximum 5 jours après la date moyenne de dépôt de l'indice
46. Publication de la version anglaise au maximum 7 jours après la date de dépôt à l'AMF de la version française
47. **Écart maximum entre la date de publication des résultats (communiqué) et le dépôt à l'AMF = écart moyen de l'indice + 2 jours**

Rapport financier semestriel

Critères d'ACCESSIBILITÉ

- 48. Appellation « rapport financier semestriel »
- 49. Existence d'une version anglaise
- 50. Appellation « half-year(ly) financial report »
- 51. Sommaire général en page 1 ou 2
- 52. Numéros de pages dans le sommaire
- 53. Indication des chapitres et sous-chapitres en haut de page côté extérieur

Critères de PRÉCISION

- 54. Transactions entre les parties liées bien identifiées dans le rapport d'activité
- 55. Risques bien identifiés dans le rapport d'activité
- 56. Résumé des principaux risques

- 57. Présentation des risques sur les 6 mois à venir ou, à défaut, mention négative
- 58. Présence d'informations prospectives

Critères de COMPARABILITÉ

- 59. Présence des 4 parties conformes au règlement général de l'AMF
- 60. Ordre didactique de ces 4 parties : activités, comptes, rapport des auditeurs, déclaration des responsables

Critères de DISPONIBILITÉ

- 61. Date de publication, au maximum 5 jours après la date moyenne de publication de l'indice
- 62. Publication de la version anglaise au maximum 2 jours après la date de publication de la version française

Site internet

Critères d'ACCESSIBILITÉ

- 63. **Accès rapide via Google**
- 64. Rubrique « information réglementée » dès la page d'accueil « groupe » ou « investisseurs »
- 65. Pas plus de deux clics pour accéder à un document depuis la page d'accueil « investisseurs »
- 66. Version interactive du document de référence : existence
- 67. **Version interactive du document de référence : présence dans la partie « information réglementée », de même que le PDF**
- 68. **Présence des documents nécessaires pour l'Assemblée générale dans la partie « modalités de mise à disposition des informations pour l'Assemblée Générale » de la rubrique « information réglementée »**
- 69. Performance du moteur de recherche
- 70. Possibilité d'inscription à un flux RSS

Critères de PRÉCISION

- 71. Présence des cinq derniers rapports financiers annuels dans la rubrique « information réglementée »
- 72. Indication de la date de publication des documents

- 73. Indication du poids des documents PDF
- 74. Calendrier des principaux rendez-vous avec un horizon supérieur à 6 mois
- 75. Cohérence entre l'appellation sur le site et sur la couverture du document pour les 3 documents périodiques
- 76. **Présence effective des communiqués de mise à disposition et des documents périodiques dans la rubrique Information réglementée**
- 77. **Présence effective de toutes les rubriques d'information réglementée tels que définies dans l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF dans la rubrique dédiée**

Critères de COMPARABILITÉ

- 78. **Appellation de la rubrique : « Investisseurs » (avec, le cas échéant, un autre terme associé)**
- 79. Page d'accueil « investisseurs » identique en versions française et anglaise
- 80. Appellation « information réglementée »
- 81. Appellation « regulated information »
- 82. Distinction « information périodique » et « information permanente »

Critères transversaux

- 83. **Définition des indicateurs financiers spécifiques dans le communiqué de presse des résultats annuels et dans le document de référence/rapport financier annuel**
- 84. **Harmonisation des indicateurs financiers spécifiques dans le communiqué de presse des résultats annuels et dans le document de référence/rapport financier annuel**
- 85. Disponibilité des trois supports d'information périodique

■ REMERCIEMENTS

Outre les membres du comité scientifique, Labrador tient à remercier les personnes qui ont tout particulièrement contribué à la réalisation de cette étude :

- **Laurence Duc et Anne-Lise de Rivoire**, consultant en communication financière et spécialistes de l'information financière réglementée ;
- **Maud Garnier**, organisatrice de la cérémonie des Grands Prix ;
- **Lé Quang Tran Van**, Directeur marketing de Labrador et Directeur de Labrador Conseil ;
- **Pierre Lebreton**, Managing Director de Labrador Translations ;
- **Marie-Elise Georgelin**, Production Manager, Labrador Translations ;
- **Antonin d'Ersu et Fabien Oriol**, étudiants, *pour la collecte des informations sur l'ensemble des supports* ;
- **Sabrina Mistry, Emma Vasquez et Michael Word**, étudiants, *pour la collecte des critères relatifs aux traductions anglaises*.

A propos de Labrador

Fondé en 1992, Labrador a fait de l'information réglementée son métier. Encouragé par la volonté de transparence de la plupart des entreprises du CAC40, Labrador accompagne et conseille les émetteurs afin d'améliorer, avec ses 500 points de contrôle, l'accessibilité, la précision, la comparabilité et la disponibilité des informations qu'ils diffusent. Labrador réalise et traduit tous les types de documents financiers périodiques (document de référence et rapport financier semestriel) ou spécifiques à des opérations de marché pour les sociétés cotées.

Contact

Labrador

M. Laurent Rouyrès, *Président*

Tél. : 01 53 06 63 54



Labrador

TRANSPARENCE DE L'INFORMATION RÉGLEMENTÉE

8, rue Lantiez - 75017 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 53 06 30 80 - Fax : +33 (0)1 53 06 63 58

RCS PARIS B 384 362 182 - SAS au capital de 100.000 €

www.labrador-company.com